

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2026/009**

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		
Date d'affichage		
<b>Objet :</b> Election du Maire sous la présidence de la doyenne du conseil municipal		

Séance du 20 mars 2026

L'an Deux mil vingt six  
Et le 20 mars

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PREVOST Yvette, doyenne de l'assemblée,-----

**Présents** Mmes ARMONGON Maryline, BOCAT-MONNET Christiane, DELAGNEAU Aurélie, FLORIN Ingrid, LARBI Fabiola, LOUIS-SIDNEY Vanessa, PREVOST Yvette, Mrs DEGRANGE François, GUILLEMEAU Roland, HUP Damien, LAVAUD Estéban, QUARTIER David, ROUSSEAU Philippe, SEILLIÉBERT Christophe et VERPEAUX Nicolas.

**Secrétaire de séance :** GUILLEMEAU Roland

*VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;*

**CONSIDÉRANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDÉRANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Mme PREVOST Yvette, doyenne des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré **15** conseillers présents.

Il est procédé à l'élection du maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- **D'ÉLIRE** le maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Liste de candidat déclaré : Christophe SEILLIÉBERT

**1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	<b>15</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	<b>1</b>
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]	<b>14</b>
f. Majorité absolue	<b>8</b>

**Christophe SEILLIÉBERT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christophe SEILLIÉBERT

